



Au vu de la disparité des effectifs en féminines, la règle suivante a été instaurée afin de faciliter la composition des équipes pour participer aux compétitions féminines (championnat de France des clubs féminins et European Champions League).

Ainsi, lors de la création ou le renouvellement de sa licence, la joueuse devra également remplir ce formulaire, signalant son club de rattachement (dans lequel elle a pris sa licence) et le club qu'elle représentera lors des compétitions féminines (ces 2 clubs pouvant être les mêmes).

A noter que le choix du club pour les compétitions féminines, ne pourra pas être modifié en cours de saison.

NOM : PRÉNOM :

N° DE LICENCE :

CHOIX DES CLUBS

NOM DU CLUB DE RATTACHEMENT :

NOM ET PRÉNOM DU PRÉSIDENT :

NOM DU CLUB POUR LES COMPÉTITIONS FÉMININES :

NOM ET PRÉNOM DU PRÉSIDENT :

FAIT A

LE / / 20

SIGNATURE DE LA LICENCIÉE